

SOUTANA CLUB DE FOOT MONT-TREMBLANT



COORDONATEUR À L'ARBITRAGE

description du poste et des tâches



COORDONATEUR À L'ARBITRAGE

description du poste et des tâches

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Relevant directement du conseil d'administration, le Coordonnateur à l'Arbitrage, aussi appelé Chef Arbitre, est le responsable des arbitres de tout le club. C'est lui qui reçoit les différentes questions, suggestions et commentaires des arbitres. Le rôle principal d'un chef arbitre est d'assurer un suivi avec les différents arbitres sur tous les terrains du club, les soirs de matchs. C'est aussi lui qui est responsable de l'assignation des arbitres sur les matchs du calendrier du Club. De plus, il a un rôle très important en ce qui concerne la formation et le recrutement des arbitres en début de saison.

Il doit également travailler en étroite collaboration avec les différents membres du club ainsi que les arbitres du club afin d'assurer le bon fonctionnement de la saison arbitrale.



COORDONATEUR À L'ARBITRAGE

description du poste et des tâches

PROFIL RECHERCHÉ

- Avoir une expérience de travail minimale d'un (1) an dans un poste et un domaine relié à l'administration et/ou la compétition sportive, idéalement dans le domaine de l'arbitrage et/ou du soccer;
- Une autre pondération éducation / expérience peut être considérée;
- Le fait d'être un arbitre instructeur / évaluateur reconnu constitue un atout;
- Avoir une bonne connaissance des réseaux, des structures et des règlements aux niveaux régional, constitue un atout;
- Facilité à identifier les priorités et vous êtes à l'aise pour élaborer des stratégies de développement;
- Aptitudes pour le travail en équipe et être un habile communicateur;
- Vous maîtrisez le français, tant à l'écrit qu'à l'oral; la maîtrise de l'anglais est un atout;
- Vous maîtrisez les principaux logiciels informatiques.

CONDITION DE TRAVAIL

- Lieu de travail : principalement au parc de Nos Étoiles et en télétravail ;
- Horaire : requiert de la disponibilité le soir pour l'organisation des réunions de comités ainsi que les fins de semaine pour faire de la supervision lorsque des matchs sont au calendrier ;
- Modalités : contractuel (approximativement 100 heures annuellement) ;
- Salaire selon compétences et expérience.



COORDONATEUR À L'ARBITRAGE

description du poste et des tâches

DESCRIPTION DES TÂCHES

La description des tâches du Chef Arbitre se divise en 5 volets ; sélection et recrutement des arbitres, évaluation d'arbitres, encadrement, participation aux tournois, tâches administratives.

SÉLECTION ET RECRUTEMENT DES ARBITRES

- S'occuper de recruter les nouveaux arbitres par publicité ou par approche directe avec les jeunes ;
- Rappeler les anciens arbitres afin de faire un suivi avec eux pour savoir qui revient et qui ne revient pas ;
- Passer en entrevues les nouveaux arbitres potentiels du club (s'il y a lieu) ;
- Inscrire les nouveaux arbitres à leurs cours arbitres de district et aux stages de mise à niveau ;
- Organiser le local pour le cours d'arbitre de district (s'il y a lieu) ;
- Inscrire les anciens arbitres à leur stage de mise à jour ;
- Faire les bordereaux d'affiliations pour tous les arbitres du club ;
- Sélectionner les arbitres qui figurent sur la liste régionale et les inscrire au stage régional ;
- Préparer les listes des numéros de téléphone ainsi que les coordonnées de tous les arbitres du club ;
- Préparer la liste de compétences de chaque arbitre pour la remettre à l'appointeur ;
- Préparer et donner la réunion de début de saison ;
- Aider les arbitres du club avec l'utilisation des logiciels utilisés dans l'arbitrage
- Préparer et donner une mini-clinique aux entraîneurs (s'il y a lieu) ;
- Faire les réquisitions pour le matériel d'arbitrage (s'il y a lieu) ;
- Former un comité local d'arbitrage pour l'aider dans les sélections d'arbitres et les évaluations (s'il y a lieu).



COORDONATEUR À L'ARBITRAGE

description du poste et des tâches

ENCADREMENT

- Offrir des visites, selon les besoins ;
- Être présent sur les terrains pour donner de la formation durant les quinze semaines de la saison d'été ;
- Être présent sur les terrains afin de veiller au bon fonctionnement et au bon déroulement des arbitres durant toute l'année ;
- Être présent aux finales du club, ou au festival de fin de saison.

PARTICIPATION AUX TOURNOIS

- Recruter les arbitres pour le tournoi ;
- Assigner les évaluateurs pour les tournois (s'il y a lieu) ;
- Être présent toute la fin de semaine pour faire le suivi des arbitres ;
- Travailler avec l'appointeur afin de monter l'assignation du tournoi selon les compétences des arbitres ;
- Gestion des plaintes durant le tournoi et mise en place d'un système de suivi ;
- Faire partie du comité disciplinaire du tournoi ;
- Faire la communication entre les responsables du tournoi et les arbitres ;
- Être présent aux réunions du tournoi (avant, pendant et après) ;
- Rédiger une section tournoi avec dans le rapport annuel ;
- Présence et aide pour les activités de l'ARS qui se passe dans le club.



COORDONATEUR À L'ARBITRAGE

description du poste et des tâches

TÂCHES ADMINISTRATIVES

- Vérification de l'assignation ;
- Superviser le dossier des assignations et des payes ;
- Assurer les relations avec l'ARS et les autres clubs ;
- Participer aux activités de l'ARS – réunions secteur arbitrage, stages, etc ;
- Gestion et suivi du budget arbitrage ;
- Gestion des plaintes et mise en place d'un système de suivi ;
- Répondre à toutes questions touchant l'arbitrage en coordination avec les membres du CRAL ;
- Participation au collège arbitrage régional organisé par le coordonnateur à l'arbitrage ;
- Participation au stage évaluateur de ARSL ;
- Développer des outils d'information sur l'arbitrage ;
- En collaboration avec le responsable des communications du club, mettre à jour les informations sur l'arbitrage sur le site web du club ;
- Inscrire les arbitres aux différents tests de conditionnement physique (Cooper Test) ;
- Faire la communication entre le CA, les entraîneurs et les arbitres ;
- Travailler en étroite collaboration avec le coordonnateur du club et l'appointeur des arbitres ;
- Communiquer l'information provenant de la région et du CRAL ;
- Faire le suivi des rapports d'expulsion auprès du comité de révision du CRAL, mais aussi avec l'arbitre lui-même ;
- Appliquer les mesures disciplinaires auprès des arbitres commettant des manquements ;
- Compléter un rapport annuel ;
- Présence aux réunions du CA du club sur invitation.